

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 80 (1953)
Heft: 2

Artikel: Vieux termes vegnolans
Autor: Chs.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-228432>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La Vendangeuse (Toepffer)

Vieux termes vengnolans

Dans un article récent, un grand connaisseur (et un grand ami) de notre vignoble, M. Jacques Dubois, a pris avec brio la défense des vieux vocables locaux employés pour les travaux de la vigne :

— Certains praticiens — les mêmes, probablement, qui veulent être appelés viticulteurs et non plus vignerons — prétendent mieux parler français que leurs collègues et ne veulent plus user des termes locaux désignant les divers

travaux de la feuille. Ils disent « ébourgeonnement » au lieu de piane, « éci-mage » ou « pincement » au lieu de rebiolage, « rognage » au lieu de biochage. Ils ont, à notre avis, bien tort. Ces termes français sont beaucoup moins précis que nos mots du terroir, et ils ne sèment que confusion là où l'on prétendait apporter plus de clarté.

Ebourgeonner, c'est seulement supprimer les gourmands, ce n'est pas ramener à deux le nombre des jeunes rameaux laissés sur un courson. L'éci-mage, c'est seulement la suppression des sommets végétatifs, non celle des rebiots ; le pincement ne se pratique pas non plus nécessairement sur ces derniers. Et le terme rognage désigne aussi bien le rebiolage que le biochage.

Au reste, il ne faut pas croire que notre langage soit si incompréhensible que cela pour des Français. Les Bourguignons, eux aussi, parlaient autrefois de rebiolage, et les Champenois de rebiotage. Si ces expressions ne sont plus guère utilisées chez eux, c'est que l'opération qu'elles désignent n'y est plus guère pratiquée. Le seul terme qui pourrait induire en erreur est celui d'effeuilles. Outre-Jura, le mot « effeuillage » désigne une opération assez discutable, consistant à enlever les feuilles du bas de la souche recouvrant les grappes. Il serait donc plus indiqué de parler toujours de rebiolage, puisque chez nous les mots effeuilles et rebiolage recouvrent la même idée (du moins à Lavaux) ; à La Côte, le mot effeuilles désigne aussi bien la piane que le rebiolage.

Dès que les jeunes pousses, les bo-

lons ou bolettes, comme on les appelle chez nous, ont pris un développement suffisant, nos vigneron et nos vigneronnes se mettent à la piane. Eplaner, épiener ou épianer, c'est non seulement enlever tous les gourmands qui poussent ailleurs que sur les coursons et sur leurs empattements ; c'est aussi empêcher que sur chaque corne il ne vienne davantage de sarments que les deux qui doivent sortir du premier œil et du borgne seuls ménagés par la taille vaudoise, que prescrit la Confrérie des vigneron.

Le rebiolage consiste à enlever des entre-cœurs ou rebiots, ces jeunes feuilles qui apparaissent à l'aisselle du pétiole des feuilles principales, et à supprimer par pincement la jeune feuille et la vrille (nous disons la fourchette) qui forment le sommet de chaque rameau.

Parmi les autres travaux définis par de vieux termes terriens, il faut citer la lève ou « attache », la retenaison, etc. Le biochage, lui, consiste à supprimer les jeunes feuilles qui dépassent l'échalas.

Si l'on ajoute à ces termes ceux de bossette, bossaton, fuste, tine, brante, boille, piochard, fossorier ou ouvrier (mesures de surface), vitriol (mot déjà considéré comme vieilli et remplacé par « sulfate »), muret, charmu, poudrette, brantard, effeuilleuse, remoler, tra-luire, clairer, débourrer, troiller (presser), et bien d'autres encore, on voit que le vocabulaire du terroir demeure une absolue nécessité dans certaines professions.

Chs M.

“ NOÛTRON COTERD ” deux fois par mois...

Octobre : Lundi 20, de 17 à 19 h., au Buffet de la Gare de Lausanne, 2^e classe.

Novembre : Les lundis 3 et 24.

Bienvenue à tous les amis du « Nouveau Conteur ».

La Rédaction.